

La présente décision
affichée le 8 février 2019
et transmise au représentant de l'État
le 7 février 2019
est exécutoire depuis cette date.

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février, à 9h30,
le Conseil syndical du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
dans la dans la salle Camille Danguillaume, Maison des Sports du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
à Parçay Meslay,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de convocation : 31 janvier 2019

Présents : (23)

Collège Région : Pierre COMMANDEUR.

Collège Département de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Catherine LHERITIER.

Collège Département d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : François BORDE, Jean GASIGLIA, Michel BIGUIER, Pascal GOUBERT DE CAUVILLE, Laurent ALLANIC, Christophe LECLERCQ, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD, Bernard GIRAULT.

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Jean-Pierre GASCHET, Claude BORDIER, Jean-Marie VANNIER, Alain BENARD, Pierre DOURTHE, Michel CHEVET, Thierry BRUNET, Alain DELHOUME, Alain BUONOMANO.

Absents : (31)

Sabrina HAMADI, Valentino GAMBUTO, Claude GREFF, Pascal BIOULAC, Jean-Marie JANSSENS, Nicolas PERRUCHOT, Martine CHAIGNEAU, Jocelyne COCHIN, Pierre LOUAULT, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Stéphane BAUDU, Bernard BONHOMME, Philippe MERCIER, André BOISSONNET, Jean-François MEZILLE, Roland BINGLER, Michel BEAUMONT, Joël DEBUIGNE, Raphaël HOUGNON, Nathalie MATHIEU, Eric MARTELLIERE, Philippe BEHAEGEL, Marc ANGENAULT, Marc HAMON, Olivier VIEMONT, Jean-Marie CARLES, Magali L'HERMITE, Christian PIMBERT, Jean-Serge HURTEVENT, Patrick MICHAUD, Jocelyn GARCONNET.

Personnes ayant donné pouvoir : (9)

Michel BEAUMONT à Bernard PILLEFER

Pascal BIOULAC à Catherine LHERITIER

Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER

Pierre LOUAULT à Jean-Pierre GASCHET

Joël DEBUIGNE à Laurent ALLANIC

Jean-François MEZILLE à Jean GASIGLIA

André BOISSONNET à Christophe LECLERCQ

Philippe BEHAEGEL à Jean-Marie VANNIER

Jocelyne COCHIN à Jean-Claude OMONT

Pour : **32** (57 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération 2. Création et révision des AP/CP

La révision éventuelle des Autorisations de Programmes (AP) / Crédits de Paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Il en est de même pour la création des AP/CP nouvelles.

Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions et ces ouvertures. Une synthèse des Autorisations de Programme est annexée au Budget Primitif 2019.

Il est rappelé que le vote du Conseil syndical sur ces AP/CP porte sur le montant total de l'AP et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des CP sur la période de l'AP.

1. Budget principal (TTC)

Le total de ***l'AP/CP Études (AMO 2015)*** n'est pas révisé, son montant s'élève à 300 000 € et porte sur la période 2015-2019. Le CP 2019 s'élève à 48 591 €.

Le total de ***l'AP/CP Réalisation des opérations de Montée en Débit (FttN)*** est diminué de 129 746 € et atteint 13 103 096 €. En 2018, les travaux des programmes 2 et 3 réalisés dans le cadre du marché avec la société SOBECA et de travaux connexes (extensions SIDELC, raccordement ENEDIS) ont été finalisés et feront l'objet des derniers paiements début 2019. Le marché prend fin en avril 2019 (CP 2019 : 1 270 798 €).

2. Budget annexe Très Haut Débit (HT)

Le total de ***l'AP/CP 2016-1 Déploiement du FttO Loir-et-Cher*** est diminué de 869 487 € et atteint 830 513 €. Le CP 2019 s'élève à 200 000 € destinés à réaliser d'éventuelles zones d'activités courant 2019.

Le total de ***l'AP/CP 2017-01 Déploiement du FttO Indre-et-Loire*** est diminué de 216 806 € et atteint 383 194 €. Cette dernière a pour objet la réalisation des sites prioritaires sur le département de l'Indre et Loire.

Le CP 2019 s'élève à 40 000 € destinés à la réalisation d'un collège à Azay le Rideau.

Le total de ***l'AP/CP 2016-2 Déploiement du FttH-41*** n'est pas modifié et atteint 25 350 085 €. Cette AP intègre la participation versée au délégataire au titre du Loir-et-Cher. Le CP 2019 s'élève à 7 522 667 €.

Le total de ***l'AP/CP 2018-1 Déploiement du FttH-37*** n'est pas modifié et atteint 27 427 143 €. Le CP 2019 s'élève à 8 141 223 €.

3. Budget annexe Smart Val de Loire (HT)

Il est proposé de créer deux AP/CP, une par département, sur le Budget Smart Val de Loire pour l'acquisition des bornes wifi, comme suit :

- ***AP/CP 2019-1 « Wifi-tourisme 41 »*** pour un montant de 697 400 € dont 363 700 € au titre de 2019.

- **AP/CP 2019-2 « Wifi-tourisme 37 »** pour un montant de 622 600 € dont 311 300 € en 2019.
Le montant total des AP/CP sera ajusté lorsque l'ensemble des sites seront identifiés, auront été dimensionnés puis auront acté leurs engagements.

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article 1 : La **révision** des Autorisations de Programme et leurs découpages en crédits de paiements conformément au tableau ci-dessous :

- AP 2015-1 « Étude AMO 2015 »
- AP 2015-3 « Réalisation des opérations de Montée en Débit FTTN »
- 2016-1 « Déploiement du FttO 41 »
- 2016-2 « Déploiement du FttH-41 »
- 2017-1 « Déploiement du FttO- 37 »
- 2018-1 « Déploiement du FttH- 37 »

Article 2 : La création de l'autorisation de programme 2019-1 « Wifi-tourisme- 41 » et 2019-2 « Wifi-tourisme- 37 » sur le budget annexe Smart Val de Loire

Intitulé de l'AP	nature comptable	Montant total de l'AP				Réalisé 2015 (HT)	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	CP 2019	CP 2020	
		Initial (HT)	Vote précédent (CS 12/03/18)	Montant révisé (CS février 2019)	Variation AP							
BUDGET PRINCIPAL (TTC)												
AP 2015 n°1- Etudes AMO 2015	2031/2033	frais d'études	500 000 €	300 000 €	300 000	0	2 970 €	120 543 €	68 642 €	59 254 €	48 591 €	
AP 2015 n°3 - Réalisation des Montée en débit FttN	23153	travaux	10 600 000 €	13 232 842 €	13 103 096	-129 746	1 367 513 €	7 847 439 €	1 704 959 €	912 387 €	1 270 798 €	0
TOTAL budget principal			11 100 000 €	13 532 842 €	13 403 096	-129 746	1 370 483 €	7 967 982 €	1 773 601 €	971 641 €	1 319 389 €	0 €
BUDGET ANNEXE THD (HT)												
AP 2016/1 - Déploiement du FttO-Loir-et-Cher	2315	travaux	3 110 000 €	1 700 000 €	830 513	-869 487			436 916	193 597 €	200 000	0
AP 2016/2 Loir-et-Cher - Déploiement du FttH	2315/2764	travaux	60 000 000 €	25 350 085 €	25 350 085	0			14 638	1 315 461	7 522 667	16 497 319
AP 2017/1 -Déploiement du FttO-Indre et Loire	2315	travaux	600 000 €	600 000 €	383 194	-216 806			233 777	109 417 €	40 000	
AP 2018/1- Indre et Loire / Déploiement du FttH	2315/2764	travaux		27 427 143 €	27 427 143	0				1 359 619 €	8 141 223 €	17 926 301 €
TOTAL budget annexe THD			63 710 000 €	55 077 228 €	53 990 935 €	-1 086 294 €	0 €	0 €	685 332 €	2 978 093 €	15 903 890 €	34 423 620 €
BUDGET ANNEXE SMART VAL DE LOIRE (HT)												
AP 2019/1 - Wifi-tourisme 41	2031/2153	acquisition, installation bornes wifi ou surbox			697 400						363 700	333 700
AP 2019/2 - Wifi-tourisme 37	2031/2153				622 600							311 300
TOTAL budget annexe SMART VAL DE LOIRE			0 €	0 €	1 320 000 €						675 000 €	645 000 €

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,



Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.